

RAPPORT.

Aux Actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Yamaska.

MESSIEURS,

La première année depuis la formation de la compagnie étant maintenant écoulee, il ne reste plus aux directeurs sortant aujourd'hui de charge qu'un devoir à remplir ; c'est celui de vous rendre compte de leur administration.

Organisation et Incorporation.

La compagnie a été régulièrement organisée, et un acte de société signé le 28 janvier 1858.

Les directeurs ont cru que c'était de la plus haute importance d'obtenir l'incorporation de la compagnie, afin de limiter la responsabilité personnelle des actionnaires, et par là augmenter la valeur et faciliter le transport des actions. Le 5 février dernier, ils ont donc décidé de faire une application à la Législature dans ce but ; un projet de bill, basé sur les articles de votre acte de société, a été préparé et soumis, et un acte d'incorporation a été passé et sanctionné le 24 juillet dernier.

Les frais de l'organisation et de l'incorporation se montent à la somme de \$237-30.

Construction.

Les directeurs, immédiatement après leur nomination, se sont mis à l'œuvre pour faire construire le bateau-à-vapeur projeté. Ils ont fait un marché avec M. Augustin Cantin pour la construction d'une coque de 135 pieds de longueur, 24 pieds de largeur, et 7 pieds de hauteur de cale, avec convention et garantie que la